



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 98564

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la disparition inquiétante de nombreux cabinets de médecins généralistes dans un certain nombre de régions et notamment en Picardie et dans le département de l'Oise. Cette situation plonge de nombreux patients dans l'incapacité de consulter un médecin dans un délai et à une distance raisonnable, alourdit encore la charge des services d'urgence hospitaliers et rend très difficile l'organisation de services de garde. Il souhaiterait savoir si l'on peut imaginer un dispositif rendant obligatoire pour les nouveaux diplômés une installation temporaire dans une zone défavorisée, compensée par une tarification spécifique des actes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98564

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 656

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)